

L'an deux mille seize, le vendredi 1^{er} avril, à 19H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

Présents : Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Olivier LE CAM, Patrice CLAMOTE, Luc GOLDENBERG, Bertrand SERVOIS, Céline ROBERGE, Sandrine VOCORET, Caroline SAILLARD, Christelle BARRIERE, Hervé COLINOT, Sébastien JORANDON

Absent ayant donné procuration : Martine METENIER à Christelle BARRIERE

Secrétaire de séance : Bruno MARTINET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les comptes de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes,
- Approuve le compte administratif 2015 du budget principal :
 - o **Section de fonctionnement** :
 - o Dépenses : 1 604 532.98 € Recettes : 1 870 389.94 €
 - o **Section d'investissement** :
 - o Dépenses : 1 977 361.77 € Recettes : 1 720 017.77 €
- Approuve le compte administratif 2015 du budget assainissement :
 - o **Section de fonctionnement** :
 - o Dépenses : 29 674.55 € Recettes : 49 812.85 €
 - o **Section d'investissement** :
 - o Dépenses : 53 535.92 € Recettes : 59 525.03 €
- Approuve le compte administratif 2015 du Budget déchets ménagers
 - o **Section de fonctionnement** :
 - o Dépenses : 104 064.42 € Recettes : 145 805.17 €
 - o **Section d'investissement** : Recettes : 976 €
- Vote le taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères 2016 à 4,25 %
- Vote les 4 taxes locales 2016 :
 - o **Taxe d'habitation** : 19.22 %
 - o **Taxe foncière bâti** : 28.52 %
 - o **Taxe foncière non bâti** : 98.50 %
 - o **Cotisation foncière des entreprises** : 31.27 %
- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement à l'article 1068 soit : 265 856.96 € et au 001 soit 106 756 € au budget principal
- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au 002 soit : 41 740.75 € et d'affecter l'excédent d'investissement au 001 soit : 976 € au budget Déchets ménagers

- décide d'affecter l'excédent de la section d'exploitation à l'article 002 soit 20 138.30 € et d'affecter l'excédent de la section d'investissement à l'article 001 soit 33 779.11 € au budget assainissement
- vote une subvention de 20 000 € pour le budget CCAS 2016.
- vote une subvention de 68 400 € pour le budget assainissement 2016.
- vote une subvention de 20 000 € pour le budget déchets ménagers 2016.
- vote le Budget Primitif 2016 du budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement : 1 789 331 € et en section d'investissement : 908 813 €
- vote le Budget Primitif 2016 du budget assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement 186 849 € et en section d'investissement 176 680 €
- vote le Budget Primitif 2016 du budget déchets ménagers qui s'équilibre en section de fonctionnement 132 741 € et en section d'investissement 976 €
- valide et accepte le dossier d'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite).

Afin d'assurer la continuité du service public sur la commune et pour éviter, suite à la diminution de ses horaires d'ouverture, la fermeture définitive du bureau de poste, le Maire propose à son conseil municipal de se prononcer, d'ores et déjà, sur son éventuelle transformation en agence postale communale. Pour aboutir à cette mutation susceptible d'intervenir au cours du 2^{ème} semestre 2016, la signature d'une convention avec la poste est nécessaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- se prononce en faveur de l'éventuelle transformation du bureau de poste en agence postale communale, à compter du 2^{ème} semestre 2016,
- autorise le maire à signer une convention préalable avec la poste afin de formaliser ce changement de statut et de définir les conditions de partenariat,
- donne délégation au maire pour toute décision relative à ce dossier
- décide de créer 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet, 25H par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2016

Le Conseil Municipal souhaite un prompt rétablissement et beaucoup de courage à Martine METENIER.

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,